Règlement Intérieur

SARL AUTO-ECOLE LECONTE
8 rue des forgets
35580 GUIGNEN

Tél : 02 99 92 20 94

Ce règlement a pour objectif de définir les règles relatives à l'hygiène, à la sécurité ainsi qu'à la discipline nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement. Ce règlement est applicable par l'ensemble des élèves.

- Les heures de conduite sont à régler à chaque prestation.

- Aucune présentation à l'examen pratique ne sera faite si le solde du compte n'est pas réglé avant le passage de l'examen.

- Toute leçon de conduite non décommandée 48h ouvrable à l'avance sans motif valable avec justificatif (Certificat médical ou autre) sera facturée.

- Pour toute annulation par téléphone sur le répondeur, indiquez clairement et impérativement la date et l'heure de l'appel, le nom et prénom de la personne concernée par l'annulation ainsi que la date et l'heure du cours à annuler.

- Lors de votre inscription, vous recevez une feuille des horaires d'ouverture des bureaux et les numéros de téléphone de chaque agence. Il est donc préférable d'appeler pendant les heures d'ouverture des agences.

Voici les numéros des agences

Goven	02 99 42 01 84
Guichen	02 99 57 39 82
Guignen	02 99 92 20 94
St Jacques	02 99 67 54 48
Rennes – Cleunay	09 52 11 28 98
Rennes- Rue de Nantes	02 23 42 11 36

- Les élèves ne doivent pas détériorer le matériel mis à leur disposition.

- Les élèves sont tenus de ne pas fumer à l'intérieur de l'établissement, ni dans les véhicules écoles, ni de consommer ou d'avoir consommé toute boisson ou produit pouvant nuire à la conduite d'un véhicule (alcool, drogue, médicaments...)

- Il est interdit de boire et de manger dans les voitures écoles.

- Les élèves doivent éteindre leur portable dans les salles de code et dans les véhicules.

- Tout comportement violent ou irrespectueux envers le personnel donne lieu à une restitution du dossier.